



Du 25 novembre au 9 décembre 2024, environ 5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les 4 prochaines années.

Bonjour mes camarades,

Comme à chaque cycle électoral, nous allons avoir en 2024 de **nouvelles élections dans les TPE.**

Nous aurons besoin de l'investissement du plus grand nombre de camarades dans le cadre de la campagne électorale afin de réussir à sensibiliser le plus grand nombre de salariés de très petites entreprises (de moins de 11 salariés) à voter pour leur élection dans un premier temps, mais bien sûr, en votant et en faisant voter pour FO !

Mais toute campagne électorale commence par la recherche de candidats afin de présenter les listes FO, c'est la première étape importante dans laquelle nous nous engageons.

Je me permets donc de vous envoyer à tous ce message, car nous connaissons tous des salariés de TPE ou des salariés de particuliers. Nous côtoyons tous un boulanger, un pharmacien, un cuisinier de restauration rapide, un mécanicien auto dans un petit garage, une assistante maternelle

Il est probable que parmi nos contacts, nos relations, nos amis, il y ait des salariés soucieux de leurs droits, qui pourraient avoir envie d'être acteur de la défense des intérêts des salariés de leurs corps de métiers ? Peut-être que parmi eux, il peut y avoir un ou plusieurs de nos amis sensibilisés au militantisme, qui pourraient accepter

d'être candidat aux élections TPE pour négocier, assister aux réunions et défendre leur métier et leur condition de travail et de vie.

Alors mes camarades, vous trouverez ci-dessous la circulaire confédérale qui explique les besoins pour ces élections TPE ainsi que la déclaration sur l'honneur nécessaire pour présenter sa candidature aux élections sur des listes FO.

Aujourd'hui Force ouvrière a besoin de l'investissement de chaque camarade. Nous vous demandons de parler avec tous les salariés d'entreprises de moins de 11 salariés ou de salariés du particulier employeur que vous connaissez, à tous les amis travaillant dans un TPE et de les solliciter pour qu'ils nous donnent leur candidature pour les élections, puis nous les renvoyer à l'UD le plus rapidement possible que nous puissions les transmettre à la Confédération.

Il faut faire remplir à votre candidat la déclaration d'attestation sur l'honneur (ci-dessous accompagnée de la copie de sa CNI ou passeport).

Cette liste doit être envoyée avant le 15 mars 2024 à la Confédération, vous comprendrez donc qu'il faut nous retourner les candidatures le plus rapidement possible.

Je sais et je pense pouvoir compter sur l'engagement et l'investissement de tous les camarades des syndicats FO, pour réussir la collecte des candidatures et pour ce faire rien de plus efficace que notre réseau militant pour la réussir.

Nous comptons donc sur l'investissement et l'engagement de vous tous pour atteindre notre objectif ! Inutile de vous rappeler que cette élection TPE est primordiale pour la représentativité de la Confédération, mais également pour celle de notre département. Cette élection conditionne aussi en partie les moyens de fonctionnement de notre UD et notre représentativité locale, mais également le nombre de sièges que nous pourrions obtenir dans les conseils des prudhommes.

Si tous les camarades FO se donnaient la peine de rentrer dans la démarche et de réussir cette campagne électorale si importante, nous en sortirions tous grandis, et l'UNSA ne réussirait plus à se développer si facilement.

Nous attendons vos retours rapidement et nous vous souhaitons une bonne collecte de candidats pour que nous puissions présenter des listes FO qui tiennent la route, dans le plus grand nombre de corps de métiers !

Amitiés Syndicalistes

Antoine GAMAURY
Secrétaire Général
UD FO 77

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DES SALARIES MENTIONNES SUR LES
DOCUMENTS DE PROPAGANDE ELECTORALES DU SCRUTIN TPE**

(Articles L. 23-112-3 et L. 23-112-4 du code du travail)

Je soussigné(e), (Nom, prénom)
Profession :
Mentionné par l'organisation suivante :
Nom de l'organisation :
Sigle de l'organisation :

Adresse domicile :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse email :

**atteste sur l'honneur satisfaire aux conditions prévues aux articles L. 23-112-3 et L. 23-112-4
du code du travail.**

J'atteste ainsi :

- être salarié(e) d'une entreprise de moins de onze salariés/d'un particulier employeur*
identifié(e) comme suit :
Raison sociale ou nom :
Adresse :
SIREN (ou SIRET) :
- être âgé(e) de dix-huit ans révolus
- n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à mes droits civiques.

Fait à le / /

Signature

Rappel : Il est indispensable de joindre à la présente déclaration sur l'honneur, une copie de votre
carte nationale d'identité ou d'un titre équivalent